



## Syndicat CGT des Cheminots Actifs et Retraités de la Sarthe

Site Internet : <http://www.syndicat-cgt-cheminots-lemans.com>



# Info Lutttes N° 3

vendredi 13 juin 2014

Le journal CGT des cheminots qui luttent

Vendredi 13 juin, 3<sup>ème</sup> journée d'action, les cheminots encore plus nombreux à l'AG ont reconduit le mouvement de grève jusqu'à lundi. Les cheminots ont aussi été rejoint par l'Inter-pro sollicité par l'Union Départementale CGT. Les agents de la Sétram, eux aussi en grève, étaient présents au barbecue organisé devant la préfecture. Il est à noter, que ces agents étaient en grève car ils sont eux aussi méprisés par leur direction, Kéolis, qui rappelons le est une filiale du groupe SNCF !



**Plus d'Infos  
sur le site  
du syndicat**

<http://www.syndicat-cgt-cheminots-lemans.com>

Vidéo ...  
Déclaration ...  
Tracts ...  
...etc



web

Dès jeudi soir, le Secrétaire d'Etat, M. Cuvillier a du faire des annonces écrites aux OS dans le combat. Grace à notre rapport de force, le gouvernement est fragilisé sur sa réforme. Mais nous sommes loin du compte. Le projet de loi évolue légèrement :

- ⇒ Création d'un CCE unique pour les 3 EPIC.
- ⇒ Rigidification du groupe.
- ⇒ Apparition du contexte de financement de la réforme.

Mais dans le fond, nous avons toujours la création des 3 EPIC que nous combattons et la suppression du RH 0077.

**NOUS SOMMES LOIN DU COMPTE**

Même s'il y a des bougés, il faut continuer le rapport de force afin que nos revendications aboutissent. Le gouvernement stoppe les négociations et renvoi au débat parlementaire autour du projet de loi qui devra être débattu et selon le Secrétaire : « éventuellement » amendé !

Mais ce projet de loi, aggravé encore plus en Commission Développement Durable qu'aujourd'hui, éclate le service public SNCF et organise la dégradation des conditions sociales des cheminots, de la qualité et du volume de transports Fret et Voyageurs.

Notons qu'en PdL, le service des trains reste quasiment inchangé et que le nombre de participants aux AG augmente. Mais l'entreprise donne des chiffres en baisse

**... CONTINUONS LE COMBAT ...**



# Grève reconduite

Les cheminots ont reconduit le mouvement de grève jusqu'à lundi.

**LA CGT PROPOSE...**

**Rendez vous lundi 16 juin à 10h15 au pôle social (restaurant d'entreprise gare Nord Le Mans) pour une nouvelle Assemblée Générale.**

A l'issue, l'intersyndicale vous proposera des initiatives pour le reste de la journée ...

## Avis de Recherche ...

A notre grande surprise, les députés PS Sarthois n'ont toujours pas été retrouvés ! Malgré l'avis de recherche diffusé dans les rues du Mans, les cheminots n'ont toujours pas de nouvelles des représentants du peuple qui sont censés adopter des lois pour garantir notre avenir ! On peut donc se rendre compte du si peu d'intérêt que portent nos élus à leur administrés, une foi élu !

Les cheminots de la Sarthe souhaitent simplement rencontrer leurs députés Sarthois pour connaître leur position sur le projet de loi discuté dès le 17 juin. Mais de la pêche au infos, il faudra peut être aller à la chasse aux députés dès lundi 16 juin !

**La Cgt réitère que c'est le syndicalisme de lutte qui nous a permis d'obtenir une réglementation qui assure la sécurité de son personnel et des circulations...**

La CFDT qui appelle à combattre la grève et appelle aussi publiquement à la délation, rompt définitivement avec la CGT.

Heureusement qu'en d'autres temps de l'histoire sombre de la France, de tel discours n'étaient prononcé par des syndicalistes !

Le gouvernement se targue d'avoir signé un accord le 13 juin avec une OS qui met fin au conflit. Il se trouve que cette OS, la CFDT, n'a jamais été dans le conflit, mais plutôt le relais du gouvernement dit de gauche !

La Cgt appelle tous les cheminots dans la rue pour combattre la politique menée par le gouvernement qui se fait au détriment de l'emploi, au détriment des salariés, au détriment de l'avenir de TOUS...

Si ce projet de loi passe, c'est bien l'abolition du RH0077, l'ouverture total à la concurrence et la filialisation des activités qui nous attend.



Extrait du projet de loi, Article 13 :

« Abroge l'article 1er de l'acte dit loi de 1940 relatif au régime de travail des agents des chemins de fer de la société nationale des chemins de fer français. Il tire les conséquences de la mise en place du groupe public ferroviaire qui rend cet article inapplicable, car visant uniquement la Société nationale des chemins de fer français »